DH Une
DH Sports
DH Infos
DH Culture
DH Services
DH Magazine
DH Journal
Abonnements
Who's who
Galerie de photos
Archives
DH Photos
DH Immo
DH Annonces
DH Sms
DH Telecoms
DH DVD
DH Voyages
DH Letter
Suppléments
Foot
Moteurs
Velo
Basket-Ball
Jeu de balle
Hockey
La DH, je m'abonne maintenant.
Cliquez ici
DH Net
installer la newsbar
DHNET POUR AVEUGLES ET MALVOYANTS

page d
Personnal
Mémoris
Inscript

Date: 10/10/2003
Edition: Namur
Section: INFORMATIONS GENERALES
Sous Section: FAITS DIVERS

Une bombe vivante au volant

Procès d'une automobiliste ivre qui avait écrasé un enfant

NAMUR Le tribunal de police jugeait hier une automobiliste qui avait tué un enfant de 6 ans à la sortie de l'école alors qu'elle était ivre, avec un taux d'alcoolémie de 2,55.

La salle d'audience était comble et l'émotion a été portée à son comble quand les parents de la petite victime se sont adressés à cette femme: *«Vous avez volé la vie de notre Maxence. Vous avez joué à la roulette russe en prenant le volant. Maxence n'aura jamais 7 ans, ne sera jamais louveteau, ne fera jamais sa première communion. Sa place reste vide à table. Son petit frère nous demande:* c'est quand que Maxence ne sera plus mort? *»*

Le drame a eu lieu le 17 juin 2002. Marie-Paule, 52 ans, de Gembloux, était ivre au volant de sa camionnette Mercedes. Elle s'était encore arrêtée en pleine campagne pour boire, au goulot, toute une bouteille de porto. Elle reprenait le volant et, en passant à Liernu (Eghezée), elle fauchait deux enfants qui sortaient de l'école. Une petite fille, Inès, était légèrement touchée. Mais Maxence Genette, élève de première primaire, était projeté dans le caniveau, mortellement blessé.

Un témoin expliquera: *«La voiture roulait très, très, très vite. La conductrice ne tenait pas son volant et sa tête ballottait. J'ai pensé qu'elle avait eu un malaise. Maxence était couché sur le sol et ne bougeait plus.»*

Me Kinoo, l'avocat des parties civiles, explique que la famille n'a ni haine ni sentiment de vengeance, mais qu'elle entend que justice soit rendue à leur fils. Pour lui, cet accident est pratiquement un acte volontaire. En se mettant au volant après avoir bu autant d'alcool, cette femme s'était transformée en bombe vivante.

«Qu'elle ne remette jamais plus les mains sur un volant!», a déclaré le premier substitut Jean-Marie Delforge en réclamant 2 ans de prison avec sursis probatoire partiel et 5 ans de déchéance du droit de conduire pour l'ivresse et l'homicide involontaire, mais aussi 1 an ferme et encore 5 ans de déchéance pour le délit de fuite. Et avec l'obligation de représenter les examens du permis de conduire.

Le défenseur, Me Baudhuin Gérard, tout en s'inclinant devant la douleur des parents, a fait remarquer que sa cliente ne peut pas être considérée juridiquement comme une criminelle. Il conteste le délit de fuite puisque la voiture s'est arrêtée 121 m après l'accident. Puisque, dit-il, ce n'est de toute façon pas un enfermement supplémentaire qui réparera l'irréparable, il demande une peine de travail. *«Je regrette tous les jours. Je vous demande pardon»*, a dit l'automobiliste. Jugement le 6 novembre.

© La Dernière Heure 2003

Sabine Dorval

Retour

Jobs today
TREMPLIN POUR L'EMPLOI
la Tribune de Bruxelles
IMMOSCAN.be cliquez ici
de rouck
Cinebel
Ce site est protégé par le droit d'auteur

PDF created with FinePrint pdfFactory trial version http://www.fineprint.com